

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte  
Artois  
Mobilités

Séance du jeudi 13 avril 2023

Le jeudi 13 avril 2023 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, président, assisté de M. David THELLIER 1er vice-président.

Régulièrement convoqué

le :  
6 avril 2023Titulaire(s) présent(s)

*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :  
M. David THELLIER ; M. Jean-Marie MACKE ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE  
*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) ; Mme Valérie BIEGALSKI  
*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ;  
M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF

**Objet :**  
Approbation de la gamme  
tarifaire pour le service  
d'autopartage d'Artois  
Mobilités  
(Point 10)

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Jean-Pierre SANSEN ;  
*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; Mme Valérie  
CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL ; M. Christophe PILCH  
*CALL* ; Mme Estelle SZABO ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Daniel KRUSZKA ; M. Dominique RÉAL

RÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires  
en exercice :  
21Suppléant(s) présent(s)

*CABBALR* : M. Gaëtan VERDOUCQ  
*CAHC* : M. Marcello DELLA FRANCA  
*CALL* : Mme Nadine DUCLOY

Nombre de titulaires  
présents :  
8Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)

*CABBALR* : Maurice LECOMTE ; M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M.  
Michel DASSONVAL ; M. Jacques SWITALSKI  
*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Alain MASSON ;  
M. Nicolas MOREAUX ; Mme Marine TONDELIER ;  
*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ;  
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ;

Nombre de suppléants  
présents :  
3Nombre de suppléants  
votants :  
3Pouvoir(s) :  
2

Pouvoirs : M. Alain DUBREUCQ a donné pouvoir à M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL a donné  
pouvoir à Mme Valérie BIEGALSKI ;

Nombre total de  
votants :  
13

Suppléances : M. Daniel KRUSZKA a été suppléé par Mme Nadine DUCLOY ;

Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVRE

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Élise POUILLET ;  
Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Donia CHLEBOWSKI ; Daisy GUISGAND ; Fatiha KIDAOUI

Accusé de réception  
du contrôle de légalité  
Le : 19/04/2023Publication  
Le : 20/04/2023Certifié exécutoire  
Le : 20/04/2023

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

**Objet : Approbation de la gamme tarifaire pour le service d'autopartage d'Artois Mobilités**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le marché 22SM12 « Fourniture, pose, exploitation et maintenance de 3 bornes IRVE de 22kw triphasé » ;

Vu le marché 22SM13 « Mise en place d'un progiciel d'autopartage » ;

Vu la commande de trois véhicules électrique de type e-208 de marque Peugeot ;

Considérant que la mise en place d'un service de voitures électriques en autopartage nécessite une gamme tarifaire pour son bon fonctionnement ;

Considérant la proposition de gamme tarifaire ci-dessous :

Inscription	Gratuite et sans engagement
Utilisation	1,20€ / 30 min
Caution	300€

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup> :** **APPROUVE** la gamme tarifaire du service d'autopartage qu'Artois Mobilités propose d'expérimenter sur son ressort territorial.

**Article 2 :** **PRÉCISE** que la gamme tarifaire sera effective à partir du lancement du service.

**Article 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les actions et démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote :**

Abstention(s) : 0

Pour : 13

Contre : 0

Fait et délibéré le 13 avril 2023  
Pour extrait certifié conforme.

**Laurent DUPORGE**  
Président d'Artois Mobilités

